



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL**

**139<sup>e</sup> séance tenue le 7 juin 2010 à 17 h**

**Maison du citoyen, salle des comités, 25 rue Laurier.**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Patsy Bouthillette, présidente, conseillère district du Carrefour-de-l'Hôpital (n<sup>o</sup> 12)

M<sup>me</sup> Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull-Val-Tétreau (n<sup>o</sup> 8)

M. Maxime Pedneaud-Jobin, conseiller district de Buckingham (n<sup>o</sup> 18)

M. Félix Meunier, citoyen

M. Stéphane Vézina, citoyen

M<sup>me</sup> Anna Zwolinska, citoyenne

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

**Ressources-internes**

M. Pierre-Luc Caron, analyse en architecture et en urbanisme, secteur de Gatineau

M. Stéphane Drolet, coordonnateur par intérim, secteur de Gatineau

M. Daniel Faubert, chef de division, planification du territoire

M<sup>me</sup> Nathalie Giguère, chef de div. par intérim, sect. de M.-Angers et de Buckingham

M<sup>me</sup> Salima Hachachena, coordonnatrice en urbanisme, par intérim, secteur de Hull

M. André Korol Paradis, stagiaire en urbanisme

M<sup>me</sup> Marie-Claude Martel, dir., Service de l'urbanisme et du développement durable

M<sup>me</sup> Liliane Moreau, chef de la division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer

**Autres**

M. Gaétan Provencher, président du CRÉDO

M. Sylvain Martel, directeur du bureau de projet Rapibus

**ABSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Jill Gilberte Beausoleil, citoyenne

M. François Lacerte-Gagnon, citoyen

M. Christian Maranda, citoyen

M<sup>me</sup> Lyne Rouillard, citoyenne

**Ressource-interne**

M. Éric Boutet, dir. adjoint du Service de l'urbanisme et du développement durable

**Ressource externe**

M. Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

**DISTRIBUTION :**

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENTE**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

## 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

On présente M. André Korol Paradis, stagiaire en urbanisme et on lui souhaite la bienvenue.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010
4. Signature du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010
5. Suivi du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010
6. Adoption du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010
7. Signature du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010
8. Suivi du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010
9. Date des prochaines assemblées (5 juillet 2010)
10. Présentation du processus de révision du schéma d'aménagement
11. Retiré
12. PIIA ouverture d'une nouvelle rue dans un boisé de protection et d'intégration et dérogations mineures - Domaine de la Baie (phase 2) – zone H-03-110
13. PIIA, secteur de redéveloppement de la Rivière-Gatineau et dérogations mineures – 1795, rue Saint-Louis (lot 3 781 309) – zone C-06-043
14. Retiré
15. PIIA, ouverture de rues et boisé de protection et d'intégration – zone H-19-042 – prolongement de la rue Tony
16. PIIA, ouverture de rues et boisé de protection et d'intégration – projet résidentiel « De la Bourgade » – zone H-03-078
17. PIIA, ouverture de rue pour les phases 45-A, 45-B, 45-C, 45-D et 45-E du projet résidentiel « Le Plateau »
18. Période de questions des citoyennes et citoyens
19. PIIA, boisé de protection et d'intégration – 1713, rue Atmec – zone I-03-091
20. PIIA, boisé de protection et d'intégration – projet Rapibus « Station de la Gappe » – 109, boulevard de La Gappe – zone C-06-053
21. PIIA, travaux dans un boisé de protection et d'intégration – Lot 214 Rapibus, secteur de la rivière Gatineau (Pont noir)
22. PIIA, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau – 1368 et 1380, rue Saint-Louis – zone H-06-073
23. PIIA, secteur d'insertion villageoise de la rue main et de redéveloppement de Saint-René et Main – 396, rue Main – zone C-04-140
24. PIIA, secteur de redéveloppement de Saint-René et Main – 367, rue Raymond – zone H-04-144
25. Usage conditionnel – aménagement d'un logement additionnel – 18, impasse de l'Esplanade – zone H-05-032
26. Dérogations mineures – 150, rue Brabant
27. Dérogations mineures – 24, rue du Pinot – zone H-05-181
28. Dérogation mineure – 19, rue Raoul – zone H-06-120
29. Dérogation mineure – 808, boulevard Lorrain – zone H-19-044
30. Dérogation mineure au Règlement de zonage – 81 chemin Vanier
31. Dérogations mineures – 1760, chemin Queen's Park – zone H-21-035
32. Retiré
33. Dérogations mineures – 128, boulevard Saint-Raymond
34. Dérogations mineures – 64, rue Williamson
35. Questions diverses
36. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010**

Le procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010 est adopté.

**4. Signature du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010**

Le procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010 est signé par la présidente.

**5. Suivi du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> séance tenue le 26 avril 2010**

Aucun commentaire.

**6. Adoption du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010**

Le procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010 est adopté.

**7. Signature du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010**

Le procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010 est signé par la présidente.

**8. Suivi du procès-verbal de la 137<sup>e</sup> séance tenue le 3 mai 2010**

Aucun commentaire.

**9. Date des prochaines assemblées**

La prochaine séance du CCU se tiendra le 5 juillet 2010.

**10. Présentation du processus de révision du schéma d'aménagement**

On présente la démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement en insistant sur les éléments suivants :

- Le cadre de la planification de l'urbanisme au Québec;
- Les règles de conformité et de concordance entre le schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme;
- Le contexte de la planification de l'urbanisme à la Ville de Gatineau;
- Les éléments de contenu d'un schéma;
- Les raisons de réviser le schéma;
- La définition du concept de « développement durable »;
- L'approche générale de la rétro-planification (backcasting), même langage, analyse de la situation, vision future, les priorités;
- Le processus de la consultation;
- Les échéanciers et les prochaines étapes.

À la suite de la présentation, plusieurs questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- L'impact de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur le processus de révision;
- L'intégration, dans le schéma d'aménagement, des résultats des études

complétées (ex. plan stratégique, PPU, structure commerciale), en cours (ex. stationnement, zones humides) et à venir (ex. mobilité inter-rives, transport);

- Le pouvoir du gouvernement du Québec d'imposer ses exigences en matière d'urbanisme;
- L'importance des projections démographiques (pyramides d'âges) et du phénomène de migration inter municipale ;
- La recherche d'un équilibre entre les aspects sociaux, écologiques et économiques dans le développement durable;
- L'idée intéressante de mettre en place un comité « aviseur » stable composé de personnes provenant de différents horizons;
- L'importance de bien vulgariser les présentations et la documentation qui seront produites lors de la révision du schéma;
- La place que le développement social devrait occuper;
- L'identification des « volontés » des besoins et des aspirations des citoyens à partir de leur milieu de vie, de leur unité, de leur secteur;
- L'arrimage entre l'administration et la politique;
- La présentation des impacts réels par scénario (passer de la théorie à la réalité);
- La définition des portraits thématiques, des portraits des communautés, des MRC, des municipalités voisines;
- L'identification des coûts des équipements requis.

#### **R-CCU-2010-06-07 / 99**

Approuver le programme de travail portant sur la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en fonction d'un contenu et de modalités de planification des affectations du sol favorisant l'émergence et l'instauration d'une approche de développement durable et d'un processus de suivi adapté à une participation citoyenne et partenariale soutenue à chacune des étapes

#### **ADOPTÉE**

Départ de M. Daniel Faubert.

#### **11. Retiré**

Dossier retiré.

#### **12. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration et accorder des dérogations mineures au Règlement de lotissement – Domaine de la Baie (phase 2) – zone H-03-110 – district électoral de Masson-Angers**

Plusieurs commentaires sont formulés sur la coupe d'arbres illégale qui a été effectuée, sur la densité du projet et sur le gabarit et le nombre d'arbres qui seront replantés.

#### **R-CCU-2010-06-07 / 100**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de lotissement visant à augmenter de 300 mètres à 420 mètres la longueur maximale d'un tronçon de rue se terminant en impasse et réduire de 18 mètres à 15,5 mètres le rayon minimum d'un rond de virage de la phase 2 du projet Domaine de la Baie.

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés

de protection et d'intégration, « Domaine de la Baie, phase 2 », visant la construction de 84 logements, de type unifamilial jumelé et contigu, et ce, tel que démontré sur les documents intitulés : « Plan d'implantation et d'intégration architecturale - préparé par Teknika – HBA - mai 2010 - Domaine de la Baie, phase 2 », « Inventaire des arbres à planter – préparé par ALJA Construction – mai 2010 – Domaine de la Baie, phase 2 » et « Modèles d'habitations types proposés - Domaine de la Baie, phase 2 ».

#### **ADOPTÉE**

Comme il est 19 h, on convient de passer immédiatement à l'article 18.

#### **18. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Arrivée de M. Gaétan Provencher.

M. Gaétan Provencher, président du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CRÉDO), président du chapitre Outaouais de la Route Verte et membre du Réseau Vélo Boulot souligne que la piste cyclable « Cycloparc PPJ » qui serpente la MRC du Pontiac et qui est rattachée au réseau de la Route Verte du Québec devrait être complétée prochainement.

Départ de M. Gaétan Provencher.

Retour à l'article 13.

#### **13. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Rivière-Gatineau et accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 1795, rue Saint-Louis (lot 3 781 309) – zone C-06-043 – district électoral de Touraine**

##### **R-CCU-2010-06-07 / 101**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire : de 10 mètres à 9,25 mètres la largeur du mur avant requise pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée, de 3 mètres à 2 mètres la marge latérale requise, de 12 cases à 10 cases le nombre de places de stationnement requis pour une habitation comportant 8 logements et à permettre l'empiétement d'un stationnement en façade d'un bâtiment sis au 1795, rue Saint-Louis.

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Rivière-Gatineau tel qu'illustré sur les documents intitulés : « Plan d'implantation, préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, avril 2010 »; « Élévation du bâtiment projeté, préparé par le requérant, avril 2010 »; « Élévations du bâtiment projetées, préparé par le requérant, avril 2010 », et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée comportant 8 logements située au 1795, rue Saint-Louis.

#### **ADOPTÉE**

#### **14. Retiré**

Dossier retiré.

**15. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration – zone H-19-042 – prolongement de la rue Tony – district électoral de Bellevue**

On mentionne qu'une analyse des coûts et des bénéfices pour la Ville de Gatineau aurait été souhaitable pour ce projet.

**R-CCU-2010-06-07 / 102**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration visant le prolongement de la rue Tony, en vue de la construction de 29 logements, de type unifamilial isolé, et ce, tel que démontré sur les documents intitulés : « Plan d'implantation et d'intégration architecturale - préparé par Hugues St-Pierre, Arpenteurs/géomètres - 10 mars 2008, révisé le 25 mai 2010 - P.I.I.A. prolongement de la rue Tony » et « Modèles types proposés - P.I.I.A. prolongement de la rue Tony ».

**ADOPTÉE**

**16. Approuver une modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration – projet résidentiel « De la Bourgade » – zone H-03-078 – district électoral de la Rivière-Blanche**

Départ de M. André Korol Paradis.

Madame Marie-Claude Martel déclare, à la présidente, son potentiel conflit d'intérêts sur la demande d'approuver une modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration, projet résidentiel « De la Bourgade ».

M<sup>me</sup> Marie-Claude Martel quitte la salle.

**R-CCU-2010-06-07 / 103**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue et protection des boisés de protection et d'intégration afin de permettre la réalisation du projet de développement résidentiel « De la Bourgade » composé de 60 habitations unifamiliales jumelées tel que démontré sur les documents intitulés « P.I.I.A. Projet résidentiel De la Bourgade, préparé par Christian Nadeau – 1<sup>er</sup> décembre 2009, révisé par le Service d'urbanisme le 21 mai 2010 » et « Modèles d'habitations proposés, préparés par Gosselin, reçus le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ».

**ADOPTÉE**

**17. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue pour les phases 45-A, 45-B, 45-C, 45-D et 45-E du projet résidentiel « Le Plateau » – district électoral de Deschênes**

Retour de M<sup>me</sup> Marie-Claude Martel.

**R-CCU-2010-06-07 / 104**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture d'une nouvelle rue, visant l'implantation de 289 unités d'habitation en structure isolée, jumelée et contiguë – pour les phases 45-A, 45-B et 45-C, 45-D et 45-E du projet résidentiel « Le Plateau ».

**ADOPTÉE**

L'article 18 a été déplacé après l'article 12.

On convient de traiter immédiatement les articles 20 et 21.

**20. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, protection des boisés de protection et d'intégration – projet Rapibus « Station de la Gappe » – 109, boulevard de La Gappe – zone C-06-053**

Arrivée de M. Sylvain Martel.

À la suite d'une question, M. Sylvain Martel, directeur du bureau de projet Rapibus explique que plusieurs versions d'aménagement du terrain ont été préparées. Il souligne qu'il ne connaît pas le nombre exact d'arbres qui seront abattus sur le site, ni le nombre d'espaces de stationnement qui seront réservés pour les bicyclettes des usagers.

M. Martel, souligne que l'aménagement proposé pour la station de la Gappe du projet Rapibus répond entièrement aux exigences de la Ville de Gatineau, aux besoins des usagers et aux aspirations de la STO.

Il mentionne également que l'achalandage prévu à cette station n'est pas suffisant pour permettre l'opération de petits commerces viables. Enfin, il explique que la circulation des piétons sur le site de la station de la Gappe se fera en toute sécurité.

Départ de M. Sylvain Martel.

**R-CCU-2010-06-07 / 105**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, protection des boisés de protection et d'intégration, afin d'autoriser la construction de la « Station de la Gappe » du projet Rapibus tel que démontré sur les documents intitulés : « P.I.I.A. – « Station de la Gappe » - partie débarcadère et stationnement incitatif - préparé par Génivar - décembre 2009 - 109, boulevard de la Gappe ».

**ADOPTÉE**

**21. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, travaux dans un boisé de protection et d'intégration – Lot 214 Rapibus, secteur de la rivière Gatineau (Pont noir) – district électoral de Saint-Raymond-Vanier**

**R-CCU-2010-06-07 / 106**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de protection des boisés de protection et d'intégration, visant l'aménagement du parcours Rapibus du lot 214, et ce, conditionnellement à l'autorisation des travaux en bande riveraine de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et au respect des recommandations prévues à l'étude de caractérisation du boisé (réalisé par : Cima le 28 avril 2010).

**ADOPTÉE**

Retour à l'article 19.

- 19. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, protection des boisés de protection et d'intégration – 1713, rue Atmec – zone I-03-091 – district électoral de la Rivière-Blanche**

**R-CCU-2010-06-07 / 107**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, protection des boisés de protection et d'intégration, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial de type condos sur la propriété sise au 1713, rue Atmec tel que démontré sur les documents intitulés : « P.I.I.A. – Plan de plantation - préparé par le Groupe Rousseau Lefebvre – mai 2010 - 1713, rue Atmec » et « P.I.I.A. – Photo du site et élévations du bâtiment projeté - préparé par les dessins Outaouais – mars 2010 - 1713, rue Atmec ».

**ADOPTÉE**

- 22. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau – 1368 et 1380, rue Saint-Louis – zone H-06-073 – district électoral de Touraine**

**R-CCU-2010-06-07 / 108**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau, visant la construction de deux habitations bifamiliales isolées sur les propriétés sises au 1368 et 1380, rue Saint-Louis tel qu'illustré sur les documents intitulés : « P.I.I.A. - Plan d'implantation du projet, préparé par Hugues St-Pierre arpenteur-géomètre, mars 2010 » et « Élévations et couleurs des bâtiments projetés, proposées par le requérant, mars 2010 ».

**ADOPTÉE**

- 23. Approuver la modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale – secteur d'insertion villageoise de la rue Main et secteur de redéveloppement de Saint-René et Main – 396, rue Main – zone C-04-140 – district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2010-06-07 / 109**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main et secteur de redéveloppement de Saint-René et Main, afin de permettre la réfection extérieure du bâtiment sis au 396, rue Main tel que démontré sur le document intitulé : « P.I.I.A. – Élévation avant et matériaux proposés - préparé par Fovéa Design – mars 2010 – 396, rue Main ».

**ADOPTÉE**

- 24. Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Saint-René et Main – 367, rue Raymond – zone H-04-144 - district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2010-06-07 / 110**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Saint-René et Main, visant la construction d'une toiture à 4 versants sur le bâtiment sis au 367, rue

Raymond tel qu'illustré sur le document intitulé : « Élévations existantes et proposées, préparées par Alain Therrien, Service Design enr., mars 2009 ».

**ADOPTÉE**

- 25. Accorder un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel – 18, impasse de l'Esplanade – zone H-05-032 – district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital**

**R-CCU-2010-06-07 / 111**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans l'habitation unifamiliale isolée à construire au 18, impasse de l'Esplanade, tel qu'illustré sur les documents intitulés : « Plan d'implantation et élévations proposées, préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre et par Chartro Construction – février 2010 » et « Élévations proposées et plan d'aménagement, préparées par Chartro Construction – février 2010 ».

**ADOPTÉE**

- 26. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 150, rue Brabant – district électoral de Masson-Angers**

**R-CCU-2010-06-07 / 112**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à augmenter de 80% à 141% la superficie d'implantation du bâtiment principal pour la superficie d'implantation des bâtiments accessoires détachés, à augmenter de 4,5 mètres à 6,1 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché et d'augmenter de 2,5 mètres à 3,7 mètres la hauteur maximale permise pour une porte de garage, et ce, dans le but de permettre la construction d'un garage détaché au 150, rue Brabant.

**ADOPTÉE**

- 27. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 24, rue du Pinot – zone H-05-181 – district électoral du Versant**

**R-CCU-2010-06-07 / 113**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire de 1,5 mètre à 1,2 mètre la marge latérale d'implantation et d'augmenter de 0,3 à 0,32 le rapport espace / bâti prescrit à la zone, et ce, dans le but de permettre la construction d'un garage attaché et l'agrandissement de la résidence existante sur la propriété sise au 24, rue du Pinot.

**ADOPTÉE**

- 28. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 19, rue Raoul – zone H-06-120 – district électoral des Promenades**

**R-CCU-2010-06-07 / 114**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire de 1,5 mètre à 0,6 mètre la marge latérale

minimale requise pour l'implantation d'un abri d'auto attaché à l'habitation située au 19, rue Raoul, et ce, conditionnellement à la plantation d'un arbre dans la cour avant.

**ADOPTÉE**

- 29. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 808, boulevard Lorrain – zone H-19-044 – district électoral de Bellevue**

**R-CCU-2010-06-07 / 115**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à augmenter de 4,5 mètres à 5,8 mètres la hauteur maximale permise pour un bâtiment accessoire détaché, et ce, dans le but de permettre la construction d'un garage détaché sur la propriété sise au 808, boulevard Lorrain.

**ADOPTÉE**

- 30. Accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage – 81 chemin Vanier – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2010-06-07 / 116**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire le nombre de cases de stationnement exigé de 6 à 2 cases pour un immeuble à usages mixtes (habitation et commerce), pour la propriété sise au 81, chemin Vanier.

**ADOPTÉE**

- 31. Accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage – 1760, chemin Queen's Park – zone H-21-035 – district électoral d'Aylmer**

**R-CCU-2010-06-07 / 117**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 5,9 mètres plutôt que de 4,5 mètres en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou en cour arrière de la propriété sise au 1760, chemin Queen's Park.

**ADOPTÉE**

- 32. Retiré**

Dossier retiré.

- 33. Accorder des dérogations mineures au règlement de zonage – 128, boulevard Saint-Raymond – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

À la suite d'un commentaire, on souligne qu'un exercice de réflexion est en cours afin d'identifier certaines mesures en vue de réduire les impacts sociaux et environnementaux relatifs à la transformation des cours arrière en espace de stationnement.

**R-CCU-2010-06-07 / 118**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire la superficie d'implantation minimale pour un bâtiment commercial de 100 mètres carrés à 70 mètres carrés, de réduire de 5 à 2 le nombre minimal de cases de stationnement, de réduire de 1,5 mètre à 1 mètre l'espace entre l'allée d'accès et le bâtiment, de réduire la largeur minimale de l'allée d'accès de 7 mètres à 3,6 mètres, de réduire de 1 mètre à 0 mètre la largeur minimale de la bande de verdure en bordure de la ligne de lot latérale ouest, et ce, conditionnellement à la réalisation des aménagements paysagers indiqués sur le plan d'implantation proposé par le requérant et accepté par le Service d'urbanisme et du développement durable en date du 7 mai 2010 à la propriété sise au 128, boulevard Saint-Raymond.

**ADOPTÉE**

**34. Accorder des dérogations mineures au règlement de zonage – 64, rue Williamson – district électoral du Plateau-Manoir des Trembles**

**R-CCU-2010-06-07 / 119**

Que ce comité recommande au conseil d'accorder des dérogations mineures au Règlement de zonage visant à réduire de 1 mètre à 0,9 mètre la distance minimale entre la piscine et la ligne arrière (nord-ouest) de terrain et de réduire de 1 mètre à 0,7 mètre la distance minimale entre la piscine et la ligne latérale gauche (sud-ouest) de terrain à la propriété sise au 64, rue Williamson.

**ADOPTÉE**

**35. Questions diverses :**

Aucun sujet.

**36. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 50.